

**Assemblée générale des P.E.P. 71
4 mai 2005 à Cluny**

RAPPORT D'ORIENTATION

J'ai aujourd'hui l'honneur de présenter pour la quatrième fois devant notre assemblée générale le rapport d'orientation de notre association. Avant de vous en soumettre le contenu, je souhaite saluer le travail de grande qualité de tous ceux qui contribuent par leur militantisme quotidien, par leur professionnalisme, par leur disponibilité à la vie des Pupilles de Saône et Loire, au dynamisme de nos établissements, au caractère innovant de nos projets. Que chacun, militant, salarié, cadre ou permanent, élu du conseil d'administration, membre du Bureau trouve ici publiquement l'expression de mes remerciements pour son soutien sans faille au fonctionnement démocratique de notre A.D.

Je souhaite aborder devant vous 3 points qui me paraissent essentiels à la poursuite et à l'élargissement de notre action.

1) PROMOUVOIR NOS VALEURS EN LES RELIANT AU CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Depuis 1915 date de sa création les Pupilles de l'Enseignement public ont fait de la laïcité et de la solidarité leurs valeurs de référence, leur transcendance pourrait-on dire. Encore faut-il, sous peine de ne plus être en phase avec notre société de ce début du XXI^e siècle, et de ne plus pouvoir y agir, inscrire ces valeurs dans le contexte économique et social actuel.

Quelle laïcité pour l'école et la société ?

En juin 2004 notre fédération a adopté lors de son assemblée générale un texte de référence : « Pour faire vivre la laïcité » qui, rappelant que la laïcité est à la fois un principe constitutionnel et une morale collective, signale que celle-ci ne se réduit pas à la neutralité ou à la tolérance religieuse mais qu'elle permet le vivre ensemble de tous dans un cadre de concorde et de liberté.

Encore fallait-il préciser, et c'est là que sa mise en œuvre militante implique chacun d'entre nous, qu'elle ne saurait avoir de réalité sans le combat pour la justice sociale dans lequel nous nous reconnaissons comme éducateurs et comme citoyens, comme professionnels et comme administrateurs.

Chaque fois que nous aidons dans le champ de notre action des victimes de discriminations, chaque fois que nous agissons pour l'égalité garçons filles, chaque fois que nous faisons en sorte que la dignité des personnes soit respectée, chaque fois que nous contribuons à l'ouverture de l'école sur son environnement économique ou culturel, seuls ou avec d'autres associations laïques, nous sommes dans le cadre de la laïcité, que nous pouvons considérer sans aucune crainte de « ringardisation » comme une véritable éthique.

Quelle solidarité dans un monde difficile ?

La solidarité fait l'objet d'un questionnement approfondi dans notre mouvement, un texte de référence étant en débat... Qu'est ce qu'être solidaire lorsqu'on est un militant des P.E.P. Le contexte économique et social actuel nous interroge, à travers la pauvreté par exemple. Notre caisse de secours, notre souscription, notre aide aux vacances, ou aux sorties, qu'on aurait pu croire relever peu à peu de l'histoire sont de nouveau bien présentes aux ordres du jour de nos commissions. Les précarités ne sont plus marginales, les budgets sociaux des collectivités sont en augmentation constante, les appels des organisations caritatives se sont institutionnalisés. Il n'est pas de semaine sans qu'ils envahissent nos boîtes aux lettres, la catastrophe du Tsunami étant le dernier en date de ce « charity business ». Donnez nous ferons le reste, semblent dire certains.

Cela ne nous convient guère, nous qui pensons que l'argent n'est pas tout et que la solidarité n'a de sens que si elle s'accompagne pour ceux à qui elle s'adresse d'un projet visant à une véritable transformation sociale qui puisse leur permettre d'exercer à nouveau leurs droits de citoyens et de sortir de l'exclusion pour redevenir si modestes soient-ils des acteurs participant comme les autres au mouvement social.

Les enfants, les adolescents scolarisés ou pas, mais aussi les familles en détresse, les adultes en difficulté, doivent se voir proposer, dans un contexte de plus en plus dur un accompagnement individualisé durable, inscrit dans nos valeurs et dans notre militantisme.

2) AFFIRMER NOS ORIENTATIONS EN TERMES DE PROJETS

Si le doute, quant à leur rôle sinon quant à leur existence même saisit en ce moment certaines associations de notre mouvance, affirmons avec force que ce n'est pas le lot des P.E.P. 71. Depuis quatre ans et plus, nous présentons à nos partenaires, des orientations de développement, et loin de nous situer dans le repli sur soi ou la nostalgie, nous avons l'ambition résolue d'être une force de proposition, et un partenaire pour les politiques publiques menées dans le département.

Quels partenariats dans le département ?

Notre démarche a été et sera constante. Nous souhaitons être associés par l'ensemble des décideurs de l'école, du social et du médico-social, à toutes les étapes des projets qui correspondent à nos savoirs faire comme à nos valeurs.

C'est la raison pour laquelle nous apprécions particulièrement le dialogue auquel nous avons été invités dans les différentes instances, des Services de l'Etat comme des Collectivités Territoriales, et que nous nous efforçons d'apporter des réponses aux différentes demandes qui nous sont faites par les responsables de l'éducation nationale, inspection académique, lycées, collèges, écoles, de l'action sanitaire et sociale, de la C.AF., du Conseil Général, des communautés de communes ou de pays, des municipalités, etc...

Nous avons souhaité également nous rapprocher des autres associations gestionnaires du département (AMEC nos voisins, F.O.L., AMFPEI, mais aussi Mutualité, UNAFAM etc...), des associations de parents (Sésame Autisme) et répondre aux questions qui nous sont posées par d'autres associations sur les établissements ou services mis en place. Des projets coordonnés sont à envisager.

Nous avons aussi passé des accords par le moyen de l'URPEP Bourgogne pour mettre en place avec le Conseil Régional des actions d'aide aux lycéens qui devraient s'inscrire dans le budget 2006 et que nous présenterons prochainement au vice président chargé de l'éducation.

Quelle participation aux politiques publiques ?

Comme la loi 2002-2, les lois récentes de décentralisation entraînent une redéfinition des rôles et des exigences nouvelles pour les associations. Il s'ensuit des contraintes accrues, notamment dans le calendrier de notre association étroitement réglé sur les échéances budgétaires, mais aussi des relations plus approfondies entre notre association et ses « tutelles ».

Nous avons appris à dialoguer de manière plus professionnelle certes, mais aussi à participer aux côtés des institutions comme complémentaires de l'école (Services de Soins des CLIS et UPI, classes de découvertes, etc...), comme référents à l'élaboration d'un schéma départemental (DDASS), comme à être à l'initiative d'un projet nouveau (Pôle d'Insertion), à chiffrer un budget prévisionnel, à tenir nos engagements, à recruter, à construire, à gérer, à rendre compte et à rendre des comptes, en mettant en œuvre les nouvelles règles budgétaires qui réclament un professionnalisme accru.

Nous avons la fierté, grâce à notre bilan et à nos réalisations, de ne plus être considérés comme de bons prestataires (ce qui était déjà bien !) mais comme des partenaires, au sein d'un projet ou d'une contractualisation des services apportés. Nous pensons qu'ainsi, les PEP 71, au cœur du secteur associatif, peuvent mettre leurs compétences au service des politiques publiques, qu'elles soient de l'ordre du scolaire, du social ou du médico-social en étant présents dès l'amont des projets comme force de réflexion et de proposition.

3) DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LES MOYENS NECESSAIRES

Nous nous étions dotés, dès 2002 d'un projet départemental, outil de gestion et de prospective approuvé par notre C.A. Ce projet traçait pour chacun des secteurs d'activité de l'association et pour notre siège des orientations générales, des objectifs, des actions, le tout étant soumis à évaluation. Avant le bilan final, en 2006, nous sommes à l'heure d'un double constat que le développement de notre activité nous presse de faire...

Dépasser la fragilité liée à notre expansion

Le poids relatif de chacun de nos domaines de compétence (accompagnement de l'enfant et de la famille, secteur éducatif et pédagogique, secteur médico-social) s'est accru au bénéfice surtout du médico-social dans le cadre du schéma départemental (IME, CAMSP, SESSAD, MECSSO, C.A.T.,...).

Nous avons, nous aurons à ouvrir de nouveaux services d'ici 2006/2007, nous avons embauché de nouveaux personnels, nous avons acquis de nouveaux locaux, comme cela vous a été décrit dans le rapport d'activité.

De plus, notre association est soumise à des règles comptables et de gestion qui réclament une harmonisation rigoureuse quant à l'ensemble des questions traitées par le Siège : gestion de la trésorerie, mutualisation des informations techniques et juridiques, mise en cohérence des procédures (achats, gestion des ressources humaines,...), communication interne et externe (site internet, liaison avec l'UR PEP et la fédération),...

Soyons clairs, les moyens actuels dont nous disposons en particulier pour la gestion de notre association sont devenus inadaptés voire insuffisants. Nous ne suffisons plus à la tâche malgré la très grande compétence et le dévouement que je tiens à signaler ici de notre directeur général, de nos directeurs et chefs de service, malgré en outre l'investissement sans faille du Bureau.

Il nous faut donc faire le constat de notre fragilité organisationnelle, liée à notre volonté d'aller de l'avant d'une part, à notre souci de répondre positivement aux besoins sociaux et donc aux demandes accrues des tutelles d'autre part. Face à cela, nous déplorons la faiblesse de nos ressources humaines restées les mêmes voire diminuées (un poste éducation nationale en moins), l'insuffisance actuelle de nos ressources financières (coût du loyer des locaux, embauche définitive de personnel aidé à notre charge) et notre incapacité à embaucher un personnel chargé des finances et des ressources humaines qui rendrait plus efficace et plus performante notre gestion globale.

Accompagner notre mutation

Chacun l'a bien compris, nous prenons le pari de la mutation de notre association. Sans renoncer le moins du monde à nos valeurs, nous souhaitons pouvoir bénéficier des moyens nécessaires pour que les PEP demeurent une association de référence dans le département, partenaire des politiques sociales de l'Etat comme des collectivités territoriales du département et des communes. Nous souhaitons aussi pouvoir maintenir et développer en liaison avec d'autres associations tout ce qui concerne l'accompagnement du jeune et de la famille parce que cela correspond aujourd'hui à une demande sociale pressante.

Nous avons pour cela à construire avec l'aide de nos partenaires un outil nouveau qui conserve notre spécificité associative et démocratique, mais qui permette à nos établissements et services de se voir soutenus et déchargés de tâches qu'il est de l'intérêt de tous de voir mutualisées et harmonisées. Le dossier d'autorisation de frais de siège, pratiquement élaboré et que nous allons déposer d'ici septembre visera à prendre en compte au moins une partie de ces besoins nouveaux. La question de nos locaux sera dans ce contexte réexaminée. Du côté des personnels, nos directeurs travaillent à présent dans le cadre de délégations précises, les conseils de la vie sociale ont été institués, les livrets du salarié distribués. Nous sommes à la veille des élections au comité d'entreprise de l'association (7 et 21 juin) qui sera installé le 8 juillet prochain.

Oui, ces mutations sont indispensables, Oui nous souhaitons, je le dis avec confiance que nos tutelles, DDASS, Education nationale, et vous-même monsieur le président du conseil général, monsieur le vice président du conseil régional puissiez nous accompagner, dans les tâches qui nous attendent d'ici 2 ans, parmi lesquelles :

- Développement du SAEF de la MECSSO sur d'autres pôles
- Maillage départemental des C.A.M.S.P.
- Services de dépistage et prévention des handicaps de la petite enfance (visuel, surdité, autisme)
- SESSAD à projet éducatif renforcé du Louhannais
- Insertion de travailleurs handicapés dans les collèges (pôle insertion CAT)
- SAMSAH
- Développement du SAPAD régional
- Développement de l'aide à la citoyenneté pour les lycéens.

Si cette énumération n'est pas exhaustive (un nouvel organigramme pour notre siège sera à l'étude dans le cadre du projet 2006-2010), elle n'en révèle pas moins l'ampleur des responsabilités qui nous attendent dans le département. En vous les proposant, mesdames et messieurs les adhérents, nous avons choisi de les assumer à la condition que vous adoptiez ce rapport soumis à vos suffrages.

Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner jusqu'ici.

Le président des P.E.P. 71

Jean Michel CHARLES